

COMPTE-RENDU
Réunion d'information du 30 septembre 2009
au CRDP de Franche-Comté

**“QUELLES RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION
DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP ? ”**

M. Hervé Blettery (Directeur du CRDP de Franche-Comté)

La réunion commence par l'accueil de M. Blettery qui remercie les P.A.S. Comté pour l'initiative de cette rencontre.

Le but étant de présenter des ressources pour la scolarisation des enfants porteurs de handicap.
Pourquoi s'adresser au CRDP ? Car il est éditeur pédagogique.

Mme Bénédicte Mourot (Présidente des P.A.S. Comté)

“Nous remercions le CRDP de nous avoir permis d'organiser cette réunion d'information, de nous accueillir et nous présenter les ressources dont il dispose.

Nous remercions également les institutions, si difficiles à réunir pour diverses raisons. Nous avons conscience de l'ampleur de la tâche, mais la sous-estimons pourtant. C'est pourquoi nous sommes très heureux de votre présence à tous : parents d'élèves, enseignants, personnel du médico-social, AVS,...

Les PAS Comté c'est une association d'auxiliaires de vie scolaires qui se sont rencontrés en formation, il y a deux ans. (...)

Ce qui nous a poussés à créer cette association, c'est le besoin d'échanger sur nos expériences quotidiennes auprès des élèves, de partager nos connaissances et nos pratiques. C'est pourquoi nous avons mis en ligne un site internet et un forum de discussion ouvert à toutes les personnes qui accompagnent des enfants “autrement capables”, comme disent si justement nos cousins québécois.

C'est dans cet esprit d'échange que nous avons voulu cette réunion qui, on l'espère, fera progresser la qualité de l'accompagnement des élèves porteurs de handicap.

En tant qu'AVS, nous sommes isolés à tous les niveaux : pas suffisamment de contact avec les autres, manque d'information sur les conséquences du handicap des élèves que nous accompagnons. Mais surtout nous percevons un grand décalage entre la théorie et la réalité de terrain.

Chaque maillon du réseau (parents, enseignants, personnel soignant et spécialisé et AVS) a une petite partie de l'information sur les ressources utiles à l'accompagnement dont la qualité souffre du manque de mutualisation.

C'est cette mutualisation des informations, des connaissances et des compétences de chacun que nous souhaiterions voir commencer aujourd'hui. Vous comprendrez notre espoir que cette réunion soit la première d'une longue série.

(...)

Merci à toutes et à tous d'être parmi nous et nous vous souhaitons un bon après-midi. ”

Mme Sylvie Mathevon (Directrice de la MDPH du Doubs)

Mme Hélène Euvrard (Référente MDPH du Doubs, Pôle enfant)

Contacts MDPH : 6 c Boulevard Diderot - Besançon/ contact@mdph.doubs.fr

La **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est née de la loi du 11 février 2005 et a pour missions l'accueil, la formation, l'orientation et le suivi des personnes handicapées de tout âge.

C'est une structure indépendante, mais qui travaille néanmoins en partenariat avec les autres institutions, telle que l'Education Nationale pour les enfants scolarisés en milieu ordinaire.

Mme Mathevon nous explique ce qu'est une **PCH** (Prestation de Compensation du Handicap) : cette prestation permet de compenser les conséquences du handicap, tant au domicile (aides humaines, aides techniques, ...) que dans les transports ou la vie sociale.

Le **PPS** (Projet Personnel de Scolarisation) est l'un des éléments du plan de compensation. Via l'équipe éducative (enseignants, enseignants référents, personnel soignant, AVS...), il définit les modalités de scolarisation de l'élève et évalue ses besoins. Une fois le PPS rédigé, un document est envoyé à la famille, qui a 2 semaines pour faire part de ses observations.

Après décision du PPS, L'**ESS** (Equipe de Suivi de Scolarisation) se réunit au moins une fois par an (ou plus si besoin) autour de l'enseignant référent.

La **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) décide des différentes prestations nécessaires aux adultes comme aux enfants handicapés (notamment l'attribution et le nombre d'heures d'AVS). Cette commission est composée de 23 membres.

Mme Brigitte Lyautey (ancienne IEN-ASH du Doubs (remplacée par Mme Olivier), actuellement conseillère technique ASH auprès de Madame le Recteur)

Elle remercie le CRDP pour la présentation de ses ressources et applaudit cette décision de mutualiser les connaissances entre les différents acteurs (institutions, parents...).

Elle rappelle sa précédente rencontre avec l'association des P.A.S. Comté, et précise qu'on ne peut qu'encourager la volonté de l'association de vouloir fédérer et proposer de l'échange et de la mutualisation.

Depuis la loi 2005 des élèves profitent d'un accompagnement, mais avant ils étaient également scolarisés. Peut-être étaient-ils moins bien accompagnés, et certainement que les regards étaient moins portés sur l'accessibilité. Avant, peut-être n'aurait-on pas signifié que cet enfant était handicapé : il s'adaptait et peut-être que cela générait de l'échec scolaire. Aujourd'hui, on est plus à l'écoute, plus accompagnant : les enseignants se forment et se spécialisent, et le nombre d'AVS augmente. Il y a un effort de formation et d'information. La formation de 60 h des AVS peut sembler insuffisante, mais la pratique auprès des élèves donne toujours le sentiment de ne pas être assez formé et d'avoir toujours à apprendre, ce qui est aussi le cas pour les enseignants. Mais "comme Pénélope, il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier, et avec toujours cette nécessaire obligation : s'adapter".

Echanges avec la salle :

Interventions :

- ✓ **Yannick Daubigney, membre de la CDAPH du Jura au titre de la FCPE 39**
- ✓ **APF de Besançon**
- ✓ **IME Château Galland**
- ✓ **Jean-Claude Riot (ancien enseignant référent)**
- ✓ **Sylviane Travaglini (coordinatrice AVS du Doubs)**
- ✓ **Nathalie Paul (Vice Présidente des P.A.S. Comté)**
- ✓ **Bénédicte Mourot (Présidente des P.A.S. Comté)**

Brigitte Lyautey : "J'aimerais tout d'abord m'exprimer sur le sigle "Les P.A.S. Comté" : Les P.A.S. c'est personnel d'accompagnement scolaire ? cela vient d'où ?"

Nathalie Paul : "Ce sont toutes les personnes qui accompagnent les enfants porteurs de handicap en

milieu scolaire ordinaire. ”

B. Lyautey : “Parce que, quand j’ai cherché “PAS” sur internet, sont venus tous les sites d’accompagnement scolaire par les dispositifs privés : academia, formation coaching personnel d’accompagnement scolaire, ... avec un certain nombre de pages ! Donc attention à la confusion !”

N. Paul : Pourquoi “personnel d’accompagnement scolaire”, tout simplement parce que nous sommes des AVS, mais il y a également un certain nombre d’EVS qui effectuent le même travail que les AVS et qui n’ont pas les mêmes contrats, mais cela, c’est un autre problème ”

B. Lyautey : “Dans l’assistance, il y a donc des AVS, des EVS, des enseignants et puis des représentants d’association ? ”

N. Paul : “Tout à fait, je sais qu’il y a un représentant de l’APF, ainsi qu’un représentant de l’APEDA ”

H. Blettery : “Le but de cet après-midi, est aussi, après un moment d’échanges, - puisque c’est une première, donc il y a besoin d’un temps d’échanges -, de vous montrer un certain nombre d’outils et de dispositifs d’enseignement adaptables à des élèves à besoins éducatifs particuliers ”

N. Paul : “Un échange pour mieux se connaître : ce qui était souhaité par l’association. Nous sommes dans l’attente de certaines choses : qu’est-ce que l’on peut apporter, qu’est-ce que l’on peut nous apporter ? Si l’on veut construire quelque chose autour des enfants porteurs de handicap, il faut qu’à un moment ou à un autre, on puisse échanger. ”

IME : “Avant de parler des ressources, je souhaiterais parler du financement du matériel adapté. Un enfant est en CLIS, avec un matériel spécifique : cet enfant vient à l’IME par périodes, mais le matériel reste à la CLIS. Comment peut-on faire, nous établissement spécialisé pour l’obtenir ? Ou pour le faire suivre avec l’enfant ? Notification dans une convention spécifique ? dans le PPS ?

B. Lyautey : “le matériel mis à disposition par la CDA, via l’Education Nationale est destiné à la scolarisation en milieu ordinaire. Dès lors que l’enfant intègre un établissement spécialisé, c’est à l’établissement spécialisé de fournir ledit matériel.

Sylvie Mathevon : “3 approches :

scolaire = moyen de compensation pour une accessibilité à l’école ordinaire.

IME = matériel qui est dans le budget de l’IME

à la marge = matériel très spécifique, qui peut être financé par l’AEH ou la PCH”

B. Lyautey : “En tous cas, une situation comme celle-là doit être anticipée”

Y. Daubigny : il est important que les personnes qui passent en CDAPH sachent que, en cas de contestation du dossier par exemple, ils peuvent être représentés par un des membres d’une association : APF, APEDA, ...

APF : précise que les services de soins à domicile sont une spécificité, et ne peuvent en aucun cas être définis comme simple “Personnel accompagnant scolaire”. “Au quotidien, dans l’accompagnement des enfants, on passe un temps important à toujours bien préciser qui dit quoi au nom de quoi, qui représente qui, qui fait quoi, quels sont les rapports hiérarchiques entre et entre, ... Et les relations qui existent au quotidien entre les personnels de nos services et les AVS par exemple, sont quelque chose qui constitue la trame du suivi de l’enfant, et qui auront besoin d’être toujours précisées”

B. Lyautey : “C’était le but de l’après-midi, de connaître le rôle de chaque partenaire. Les AVS ont eu une formation de 60 h qui présente l’ensemble de ces partenariats. Mais quand on a beaucoup de choses à appréhender, en formation, dans un moment complètement décontextualisé, je comprends que parfois, quand on se retrouve en situation, nous ne sommes pas forcément en capacité d’identifier toutes les personnes. Il y a des rôles qui sont différents, et il faut toujours les remettre en questionnement.”

N. Paul : “Pourquoi est-ce que l’on souhaite des temps d’échanges ? C’est entre autres parce que ce n’est peut-être pas clair pour nous, mais quelquefois, ce n’est pas clair non plus dans la tête des gens, par

exemple les parents, qui viennent nous demander à nous, AVS, ce qu'ils peuvent faire pour mieux accompagner leur enfant, par exemple en termes de moyens matériels, de quelles ressources disposent-ils ? ... Je pense que c'est important que nous connaissions, nous, les enseignants, les matériels spécifiques qui peuvent permettre de mieux accompagner un enfant par rapport à tel handicap”

B. Lyautey : “oui, alors que vous connaissiez la MDPH, on en a parlé tout à l'heure, on est d'accord. Mais si, sur le terrain, vous êtes sollicité par un parent, qui est la personne vers laquelle vous devez le renvoyer?”

N. Paul : “Vers l'inspection d'académie ...”

B. Lyautey : “Non, il y a quelqu'un d'autre : l'enseignant référent !”

N. Paul : “Oui, je suis d'accord, dans l'absolu, mais quand vous êtes sur le terrain, la personne souhaite une réponse immédiate ! Et souvent l'enseignant référent est difficilement joignable.”

B. Lyautey : “Oui mais il faut rendre lisibles toutes ces informations. Et c'est complexe ! Sur le terrain, il n'y a que 2 personnes centrales qui sont des incontournables pour le lien avec la famille c'est l'enseignant et l'enseignant référent. Et l'enseignant référent est armé pour pouvoir répondre à toutes ces questions : il va connaître, par exemple les ressources dont il peut disposer.

Et s'il est vrai que l'enseignant référent a une charge de travail énorme, il existe aujourd'hui des outils, écrire un mail par exemple, qui permettent de le contacter plus facilement.

Mais je le répète : il faut améliorer la lisibilité, pour éviter de faire exploser les informations. Parce que sinon, il arrive que l'on ait 20 papiers, venant de 20 personnes différentes mais concernant la même demande, sur le bureau de l'Inspecteur. Et ça encombre !”

Y. Daubigney : “En tant que parent : il me semble important que, sans que l'AVS donne des renseignements très pointus, mais faire en sorte qu'il puisse répondre aux parents dans l'immédiat, qu'ils aient ainsi une trame de réponse, afin qu'ils ne soient pas frustrés et en souffrance ; pouvoir leur donner la démarche à suivre, ou leur dire “je m'en occupe”...

B. Lyautey : “Non, mais ça c'est l'enseignant qui doit le faire.”

Y. Daubigney : Oui, mais l'AVS est directement au contact de ces parents

B. Lyautey : “l'enseignant aussi ! En fait le problème de tout ça, c'est l'analyse de cette demande, et en termes de réponses, c'est la cohérence : est-ce que la réponse faite par l'AVS est cohérente avec ce qu'aurait dit l'enseignant référent ?”

Y. Daubigney : “C'est pour cela qu'il faudrait peut-être une trame ?”

B. Lyautey : “Oui, mais chaque cas est particulier. C'est vrai qu'il faut que tout le monde connaisse l'ensemble de la structure institutionnelle, les procédures. Et je le répète : c'est l'enseignant qui relaie à l'enseignant référent ou le parent qui est renvoyé à l'enseignant référent.”

S. Mathevon : “J'insiste sur le travail en amont : il est sérieux et important. Attention à ce que les informations ne soient pas en contradiction, en opposition. Par exemple, on va partir du principe qu'un enfant a besoin de tant d'heures d'AVS, besoin d'un accompagnement. Les parents ont entendu cela. Parallèlement, nous travaillons sur l'autonomie de l'enfant, et nous savons que quelques fois, trop d'heures d'AVS nuiront à l'autonomie de l'enfant. Nous sommes en train de construire, on est encore dans du provisoire. Et c'est quoi la réponse : une aide technique ? une AVS ? Nous comprenons combien les parents peuvent être réceptifs. L'enseignant quant à lui peut être très désarmé devant cet élève porteur de handicap. Il ne faut donc pas partir tête baissée sur “il y a besoin d'un AVS”, mais il doit y avoir, en amont, un vrai travail d'équipe au sein de l'école, avec tous les professionnels et les enseignants qui connaissent l'enfant, et dans la mesure du possible le type de handicap, de telle sorte que dès l'origine, cela parte bien. Car à la MDPH, nous recevons un tas de demandes, ce qui mobilise un nombre de professionnels important... et résultat : on se noie tous. Attention donc à l'information ! On est dans l'individuel, on est dans le compliqué et surtout on est dans l'important : la scolarisation dans les premières années est fondamentale, c'est là où l'on va sauver des apprentissages de base.”

APF : “L'enseignant référent est effectivement la cheville qui va permettre que l'information de parte pas dans tous les sens, qu'il y ait une unité dans le travail et que le lien avec la MDPH soit fait. Mais je comprends que cela ne vienne pas d'emblée, car il y a 3 ans, la fonction du référent n'était pas lisible comme cela : elle est en train de se construire. Et il y a beaucoup de gens qui sont sur le terrain, et qui

vont donner leur avis”

B. Lyautey : “Depuis la loi de 2005, nous sommes passés, pour l'académie de Besançon, de 15 référents à 35. Il y a donc une évolution positive. De même pour les aides humaines, AVS ou EVS, dans l'académie, nous sommes nettement au-dessus de la moyenne nationale. Nous sommes donc dans quelque chose qui commence réellement à se lire.”

N. Paul : “J'entends bien tout cela, mais de quelle façon peut-on avoir ce souci de ne pas faire exploser et en même temps de mutualiser tout ça pour faire avancer cet accompagnement ? Car la question est comment peut-on être informés tous de la même façon, de manière à redonner la même information et à mutualiser nos connaissances ?”

B. Lyautey : “Vous avez raison, c'est important. Mais c'est toujours à remettre en cause ; c'est de l'information qui va se construire. L'année suivante, il faut recommencer parce que les gens ont bougé. Ce n'est pas si simple que ça. Et il y a des sources disponibles pour lire cette information.”

N. Paul : “Certes, mais cela ne remplace pas l'échange. Et il faut voir la différence entre la théorie et le terrain.”

B. Lyautey : “ Votre dispositif, via internet, qui permet de mutualiser, d'échanger entre personnes mobilisées, c'est bien, faites-le ! Chacun peut apporter une pierre à l'édifice, tout comme le CRDP qui va pouvoir mettre à disposition des ressources, des ouvrages. A l'inspection d'académie, il y a une bibliothèque. Les 60 h de formation ont ce rôle. Evidemment, il faudrait encore plus, mais le dispositif national est construit comme ça, on le respecte. Et pour les EVS, qui sont sur contrat aidé, la formation n'est pas suffisante : Me le Recteur le sait, elle s'est exprimée à ce sujet la semaine dernière.”

N. Paul : “Oui, nous parlons de ressources documentaires et matérielles, mais pour ce qui est des ressources humaines, on est démunis !”

B. Lyautey : “Mais vous, vous êtes les ressources humaines !”

Une Enseignante référente : “Mais nous, je ne sais pas quelles ressources humaines on apporte. On a des parents très inquiets, par rapport à un enfant qui n'irait pas bien ; donc on va essayer de mettre en place un dispositif et on sent le parent impatient. Et c'est ça qui est très difficile à gérer. Et pour l'enseignant, c'est aussi une charge supplémentaire.”

Jean-Claude Riot : “Dans tous les mots qui reviennent , on sent bien que le fonctionnement n'est pas rôdé, la mutualisation n'est pas faite, parce qu'il y a des choses qui se construisent encore, et tout ça monte un peu en puissance de tous les côtés. Par rapport au questionnement des AVS, il y a d'une part des choses qui sont connues de tous : une demande d'orientation, par exemple, on trouve l'information facilement : c'est l'enseignant référent et il y a une équipe de suivi. Donc bien définir qui fait quoi : c'est une histoire de lisibilité, mais ce n'est pas encore en place pour tous. D'autre part, il faut faire appel au bon sens. Pour avoir participé à des entretiens de recrutement d'AVS, je sais qu'il y a quelque chose de frustrant pour la personne qui postule, c'est lorsqu'on lui demande “comment vous situez-vous par rapport aux parents ?”. En général la personne est pleine d'envie, et réponds qu'elle va échanger sur la façon dont s'est passé la journée, etc... Et là, le jury casse cet entrain en expliquant que chacun a sa mission, et que vous, l'AVS, vous faites partie de l'équipe éducative, mais vous dépendez de l'enseignant, et vos relations avec la famille sont des relations qui vont permettre de sécuriser les parents et l'enfant. Mais quand le questionnement va au-delà, vous devez renvoyer à l'enseignant. Et l'appel au bon sens, c'est qu'il y a tout ce qu'on connaît et qui rentre bien dans les cases, mais il y a tout ce qui est hors cadre : nous sommes questionnés sur un tas de choses qui ne sont pas dans les textes : on ne sait pas. Et c'est là que soit la réponse existe au 1er niveau, celui de l'enseignant, soit elle n'existe pas, auquel cas on va solliciter l'enseignant référent qui lui a plus de 200 dossiers, et on ne peut pas le solliciter pour la moindre chose : d'où la notion de bon sens.

L'enseignant référent sait ou ne sait pas, mais dans ce cas, il a pour mission de chercher la réponse.”

Sylviane Travaglini : “Les AVS, vous êtes dans une position très paradoxale. Si on regarde vos 4 missions, il n'y a presque rien de ce que vous avez dit jusqu'à présent qui rentre dans ces missions. Et en même temps, quand vous êtes dans l'accompagnement des enfants, vous êtes en plein dedans. Et c'est là où c'est paradoxal. Mais notre système éducation nationale vous pousse à faire ça. Et finalement, il y a

des moments où la personne qui saura le mieux accompagner l'enfant dans sa scolarité, c'est vous... Et pourtant, ce n'est pas vous !

Quant au matériel, on le prête suite à une demande de l'enseignant, de l'orthophoniste, ..., mais à l'école, il n'est pas utilisé. Pourquoi ? Parce que l'enseignant ne sait pas s'en servir, ou parce que c'est du matériel qui est efficace en tête à tête et pas dans une salle de classe, ou ... “

B. Mourot : “Il ne faut pas croire que c'est une position que nous recherchons, seulement nous sommes toujours là : avec l'élève, en cours avec l'enseignant, avec les parents (dans le cas d'un enfant très dépendant). On est la personne présente, donc forcément il nous arrive des informations de tous côtés. En ce qui concerne l'enseignant référent, je ne le connais que parce que j'ai demandé son nom à Me Travaglini.”

B. Lyautey : “La liste est pourtant dans tous les collèges, c'est moi qui l'ai envoyée.”

B. Mourot : “ C'est comme lorsqu'on nous dit que l'on a accès aux ressources du CRDP, on nous le dit parce qu'on le demande ! Et c'est systématiquement comme ça. Alors, bien sûr, il y a des gens qui savent aller chercher l'information, mais ce n'est pas le cas de tous, et qui sont démunis. D'ailleurs, combien y a-t-il d'AVS qui fréquentent la bibliothèque de l'IA ?”

S. Travaglini : “En même temps, il n'y a pas vraiment d'outils pour vous, les AVS. Aller chercher des bouquins sur la pédagogie, ce n'est pas le rôle de l'AVS.”

B. Lyautey : “C'est vrai que c'est une situation compliquée”

APF : “Ça me fait penser à un entonnoir : il y a un tas de gens qui interviennent sur le PPS, d'autant plus s'il y a un service de soins. Tous ces gens vont avoir des demandes, des besoins, des avis, des informations, mais ils ne rencontrent pas les parents ou l'enseignant au quotidien. Et la seule personne qui rencontre les parents et l'enfant, c'est l'AVS. On ne peut donc pas empêcher les parents de s'adresser à l'AVS ! Evidemment, en théorie, l'AVS devrait répondre qu'il/elle n'est la personne à qui s'adresser ; mais comment faire au quotidien pour reprendre la bonne distance ?”

N. Paul : “Si nous voulons faire notre boulot correctement, il faut qu'on arrive à comprendre notre position. Nous ne sommes pas là pour nous plaindre, mais c'est quand même l'enfant et son bien-être qui sont au coeur de tout ça.”

B. Lyautey : “Vous avez un coordonnateur qui est là pour vous aider. Et il est vrai qu'il est parfois très difficile de ne pas vous laisser avaler par ces familles qui vous sollicitent, de ne pas vous laisser trop toucher. Il y a certainement de l'accompagnement qui serait nécessaire”

N. Paul : “En Sessad, en IME, ...s'il y a quoi que ce soit comme problème avec un enfant, il y a une équipe qui est là, avec qui on peut en discuter. Nous, on a une personne ! Et c'est dans ce sens-là que je parle de ressources humaines ! Parce que certes, au niveau administration, on a des cases on doit y rester, je suis d'accord. Mais sur le terrain, il y a des choses qui se passent. Alors de quelle façon est-ce qu'on peut améliorer cela ? Maintenant, si on nous dit “il ne faut pas améliorer”; d'accord, mais c'est dommage”

B. Lyautey : “La question d'analyse de pratique, car c'est de cela qu'il s'agit ? C'est une vraie question. Les enseignants aussi en demandent, mais il y a un problème de coût. Il y a des personnes qui font partie de groupe à titre personnel. “

N. Paul : “Donc est-ce que l'on peut envisager de construire tout cela ?”

B. Lyautey : “C'est une question de budget, donc pour l'instant, c'est non. Ce n'est pas possible.”

Y. Daubigny : “Par rapport à cette problématique, est-ce que la pérennisation d'un poste... ?”

B. Lyautey : “C'est une question nationale. On voit qu'il y a une demande, il y a des choses qui se mettent en place avec les associations, mais rien n'est figé. “

B. Lyautey : “Vous allez dire que je suis rabat-joie, mais je veux dire une chose aux AVS, que je dis dans les entretiens et chaque fois que je vous vois en situation. Il y a “accompagner”, donc c'est bien, tout le travail que vous faites auprès des élèves, avec cette recherche d'optimiser les forces de tous. Et puis, je vous l'ai déjà dit, il y a aussi vous, votre propre parcours, c'est à dire “qu'est-ce que je vais faire après ?”. Il faut que votre énergie s'équilibre dans les deux domaines. Vous avez de l'énergie, mais il faut qu'elle

soit aussi à votre service. Pour l'instant, votre fonction n'est pas pérenne : il y a une volonté, c'est étudié au niveau politique, mais ce n'est pas simple. Mais pour vous, qui êtes déjà depuis plusieurs années dans le dispositif, il faut que vous pensiez à en sortir.”

B. Mourot : “De toutes façons, on ne peut pas en sortir avant 6 ans, sauf si on trouve un emploi directement, sinon, on se fait gruger sur toute la ligne ! Donc on ira au bout de nos 6 ans ; on a 6 ans pour peaufiner notre orientation future, faites-nous confiance.”

Mme Claude Hory : responsable médiathèque au CRDP

Mme Nadine Rayssac : chef du Département Ressources et Technologies – CRDP

Présentation de la médiathèque et d'une des missions du CRDP : animer et former à certains outils numériques.

Pour avoir accès aux ressources du CRDP, 2 solutions :

- l'établissement scolaire a un abonnement collectif (tout le personnel a un accès libre au CRDP).
- abonnement individuel (une quinzaine d'euros).

Pour emprunter à la médiathèque, possibilité de consulter les bases sur internet :

<http://crdp.ac-besancon.fr/>

Une sélection de ressources a été préparée pour cette réunion : [télécharger cette sélection](#).

Présentation des sites “lesite.tv ” (vidéos éducatives) et “lesite.tv pour tous ” (vidéos éducatives à destination des personnes malentendantes (traduction LSF, LPC, sous-titres) et malvoyantes).

Abonnements collectifs uniquement dans les établissements scolaires.

Question de l'APEDA quant à la possibilité d'accès à cet outil pour les associations et les familles.

Réponse de Nadine Rayssac : « Dans ce cas, mieux vaut faire la demande au CRDP qui relaiera »

La vidéothèque ainsi qu'une vidéo de démonstration, accessibles à tous, donnent une idée du contenu de ce site.

<http://www.lesite.tv/>

M. Pascal Paul : ADE (Apple Distinguished Educator) et formateur audiovisuel – CRDP

Il présente les ressources avec un ordinateur Apple, mais précise que tout ce qu'il montrera fonctionne également sous windows.

Avantage de la plate-forme Mac : peut fonctionner sous Mac, Windows, et Linux.

Depuis 1985, Apple déploie des efforts pour faciliter l'accès à l'informatique des personnes souffrant de handicaps. Cet engagement d'Apple se remarque dans l'ensemble du système d'exploitation Mac OS X, qui n'est pas seulement simple à utiliser de par sa conception même, mais qui comprend une large gamme de fonctions et de technologies spécialement conçues pour aider les utilisateurs ayant des déficiences

<http://www.apple.com/fr/accessibility/>

✓ **Accès universel dans tous les ordinateurs**

- Voice over : lecture orale de ce qui est écrit.
- Zoom (loupe).
- contraste noir sur blanc, blanc sur noir.
- Système d'alerte visuel (ex : faire clignoter l'écran en cas de nouveau message).
- Touche auto maintien.

Sous windows cela se trouve dans panneau de configuration, options ergonomie

- ✓ **le Z pen (Daneelec) : stylo numérique**
 C'est un stylo qui écrit sur du papier ordinaire, couplé à un capteur-clé USB qui enregistre l'écriture ; on peut convertir le document alors scanné en texte dactylographié et corriger les fautes.
 Très pratique pour ceux qui prennent souvent des notes et qui ont besoin de les retaper sur ordinateur (ex : élèves dyslexiques).
 DaneDigital | Zpen Stylo numérique| Démonstration vidéo
<http://www.danedigital.com/6-Zpen/1-demonstration-video.html>

- ✓ **Logiciels de reconnaissance vocale**
 Par exemple : Dragon Naturally Speaking.
 Ecrivez avec votre voix grâce à Dragon NaturallySpeaking 10
<http://www.nuance.fr/naturallyspeaking/landing/consumer.asp>
 youtube - Dragon NaturallySpeaking 10 - short demo avec Windows Live Messenger - Video
http://www.mooveon.net/video_981252656186737

- ✓ **iPod Nano et iPod Touch: baladeurs numériques**
 Possibilité d'enregistrer du son grâce à un micro incorporé.
 Exploitable pour une situation pédagogique. Bonne restitution du son, même lors d'un débat dans une classe.
 Possibilité aussi de filmer une expérience ou un TP, par exemple.
 Apple - iPod nano - Baladeur musical et vidéo, et caméra vidéo
<http://www.apple.com/fr/itunes/>
 L'iPod permet d'accéder, entre autres, à des applications pédagogiques et à des podcast
 Apple - iPod touch
<http://www.apple.com/fr/ipodtouch/>
 Apple - iPod touch - Découvrez les applications de l'App Store avec Genius.
<http://www.apple.com/fr/ipodtouch/features/app-store.html>

- ✓ **Podcasts**
 Ce sont des fichiers (audio, vidéo, texte...) mis en ligne. Un podcast peut être aussi mis en ligne de façon restreinte.
 Logiciel pour lire les podcasts : iTunes.
 Les P.A.S. Comté ont créé un podcast sur le Langage Parlé Complété. Pour l'obtenir, il suffit d'aller sur iTunes store, dans la rubrique podcast, catégorie « enseignement ». Si le podcast n'apparaît à l'écran, on peut le rechercher par mots clés, par exemple « les pascomte » ou « lpc » ou « code ».
 Enfin il faut s'abonner au podcast (s'abonner ne veut pas dire payer, car c'est gratuit !)

- ✓ **Visualiseur**
 C'est un rétroprojecteur numérique : il permet de projeter au tableau des objets ou des expériences.
 Ses fonctions : zoom numérique, caméra loupe, photos et même vidéos.
 Grâce à cet outil, le poids des cartables pourrait être allégé car les élèves pourraient laisser leurs livres chez eux.
 Un visualiseur AVerMedia est un outil pédagogique interactif communément considéré comme la version numérique du rétroprojecteur.
<http://www.avermedia-europe.com/fr/Visualiseur.aspx>

✓ **TNI (Tableau Numérique Interactif) ou TBI**

Il peut être nomade (juste un système de ventouse) ou complet. C'est en fait un immense tableau blanc transformé en tapis de souris.

Cela permet, entre autres, une interactivité entre les élèves, et pour les élèves porteurs de handicap, la possibilité de transformer le plan de travail horizontal en plan vertical.

Sites expérimentant les TBI

<http://www.crdp-montpellier.fr/cd48/tbi/experimentation/sites.htm>

Si la présentation des moyens TICE pour favoriser les apprentissages vous intéresse, une démonstration aura lieu le 12 octobre au CRDP.

Jean-Marie Bart : Conseiller général Vice-président en charge des Solidarités

Jean-Marie Bart est venu clore la réunion. Il précise qu'il est président de la CDAPH, et qu'il y a en moyenne une commission par semaine. Il présente une partie des missions du Conseil Général.

Le Conseil Général a pour mission la protection de l'enfance. Elle doit être précédée d'une prévention précoce.

4 actions sont mises en œuvre par le Conseil Général :

- entretiens prénataux pour les jeunes mères en difficulté (600 par an)
- Implications financières dans les CAMS
- Auscultations gratuites dans les centres médico-sociaux
- Bilan du développement psychomoteur dans les écoles maternelles pour les 3-4 ans.

L'un des rôles du Conseil Général est d' "aider l'enfant à bien grandir ". De fait, les membres de la CDA tiennent compte du désir des familles et des situations médico-sociales, accompagnent les parents dans le parcours mené auprès de la MDPH, se préoccupent de l'autonomie de l'enfant par un nombre d'heures d'AVS adapté et organisent les transports nécessaires.

Il reste des efforts à faire malgré tout pour ajuster les horaires de transport et ceux de l'école (dysfonctionnement souligné par une personne représentant la PEEP).

Dans ces cas-là Jean-Marie Bart conseille de s'adresser au service des transports scolaires du Conseil Général.

Il invite d'ailleurs les personnes à faire remonter les informations sur toutes les difficultés et les manquements constatés sur le terrain, afin que les aides puissent être ajustées.

Pour finir, Jean-Marie Bart nous explique son action auprès des politiques pour soutenir la pérennisation du métier d'AVS, gage d'un accueil de qualité.